

Nous avons le plaisir de vous informer que Catherine MESAGER, Présidente du CEN Aquitaine, a signé le 19 décembre 2018 à la mairie de Saint Avit (Landes) notre premier Contrat d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Ce contrat ORE est signé pour une **durée de 60 ans** sur une zone de **26 ha d'un seul tenant**.

Ce contrat est lié à une opération de compensation écologique, l'aménageur ayant obtenu une dérogation pour destruction d'espèces protégées (*notamment Fadet des laïches et Fauvette pitchou*) **sur 10 ha en forêt Landaise**, secteur abandonné par la sylviculture depuis plus de 10 ans.

Il s'inscrit dans le cadre de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (Bail emphytéotique de 60 ans entre la commune et l'aménageur).

Les Landes vont ainsi retrouver un petit coin et un petit air qui leur va bien où la biodiversité va pouvoir continuer à prospérertranquillement.